



ESRP, SIAE et EA Tremplin

Sortie vers
l'emploi
durable

ESRP (ETABLISSEMENT ET SERVICE DE
RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE),
SIAE (STRUCTURE D'INSERTION PAR
L'ACTIVITÉ ECONOMIQUE),
EA (ENTREPRISE ADAPTÉE)
AVEC CDD TREMPLIN

Finalités

- Pour la personne : intégrer un **emploi direct ou en alternance** dans des conditions adaptées à son handicap en entreprise privée ou publique, après un accompagnement spécialisé ESRP, SIAE, ou EA Tremplin
- Pour l'employeur : sécuriser le recrutement et la GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels) avec l'appui de Cap emploi à l'identification d'écarts potentiels entre les aptitudes/contraintes de la personne à l'environnement de travail

RÉTABLISSEMENT

- Soutenir la personne dans sa reconversion professionnelle en renforçant son pouvoir d'agir
- Aider la personne à valoriser ses compétences transférables et ainsi s'appuyer sur ses capacités pour mieux envisager son avenir professionnel

COMPENSATION

- Evaluer les aménagements de postes, techniques, organisationnels et humains en rapprochant la situation de la personne (accompagnements multiples) et son projet défini vers l'emploi (prêt à l'emploi)
- Evaluer le besoin de formation professionnelle en fonction du projet

Avec qui ?

- L'équipe pluridisciplinaire du Cap emploi
- Le salarié et le futur employeur (PMSMP, CDD et CDI)
- Les prestataires spécialisés extérieurs
- Le médecin du travail (si nécessaire) dans le cadre de la pérennisation et du maintien en emploi
- L'organisme de formation (si nécessaire)

Objectifs

- Accompagner le(s) projet(s) professionnel(s) de la personne en structurant son parcours global (Cap emploi mobilise l'ESRP, la SIAE ou l'EA Tremplin) au regard de l'évolution emploi/handicap
- Evaluer les besoins en compétences techniques et transférables de la personne en fonction du, des projets nouveaux
- Permettre à l'employeur de se doter d'expertises externes et de structurer le travail de coopération des acteurs autour de la personne en situation de handicap et du collectif de travail

Eligibilité

Toute personne en recherche d'emploi (inscrite ou non à Pôle emploi) ayant bénéficié d'un accompagnement ESRP, SIAE et EA Tremplin, et dont la santé/handicap freine l'intégration en entreprise

Comment ?

- Information au(x) candidat(s) à la sortie des ESRP, SIAE et EA Tremplin
- Entretien individuel avec la personne ou en tripartie avec les structures – recueil des besoins
- Reprise de l'accompagnement par un appui conseil d'expertise Cap emploi

Les étapes pour un emploi durable



Fiche
information
employeur

SECURISATION DES PARCOURS



ESRP, SIAE et EA Tremplin quelles différences ?

Etablissement
et Service de
Réadaptation
Professionnelle

Cliquez pour
découvrir un
exemple de sortie
d'ESRP

L'ESRP

accompagne les **personnes en situation de handicap** dans leur projet d'insertion ou de reconversion professionnelle (notification MDPH) grâce notamment à des **stages** ou des **formations** lors de son parcours au sein de l'ESRP. A son admission, la personne bénéficie de certains droits (rémunération, protection sociale...).

Structures
d'insertion par
l'Activité
Economique

Les SIAE permettent aux **personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles** particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais de **contrats de travail spécifiques**.

ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion), EI (Entreprise d'Insertion), AI (Association Intermédiaire) et ETTI (Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion)

Pour encore
plus de
précision,
cliquez sur
chacune des
bulles bleues

Entreprise
Adaptée
et CDD
Tremplin

Une EA est une entreprise du milieu ordinaire qui doit employer **au moins 55 % de travailleurs en situation de handicap**, recrutés parmi les plus éloignés de l'emploi. Afin d'acquérir une expérience professionnelle de nature à développer une accessibilité accrue vers d'autres emplois, des parcours individualisés sont proposés aux personnes recrutées dont le **CDD Tremplin** et le **contrat d'intérim**.